

**ANNEXE "A"**

Au contrat de prêt en date du \_\_\_\_\_

**ENTRE: Denyse Gérin**

**ET: Centre d'exposition du Vieux-Palais**

les oeuvres mentionnées au contrat sont décrites comme suit:

TITRE: "IMPOSSIBLE DE DIRE"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1995  
MÉDIUM: PHOTOGRAPHIE  
DIMENSION: 92 X 203 CM (TRYPTIQUE)  
VALEUR DE L'OEUVRE: 600.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE: "CHAMP RÉFLEXIF"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1994-1995  
MÉDIUM: MIXTE  
DIMENSION: 122 X 23 X 122 CM  
VALEUR DE L'OEUVRE: 1,000.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE: "C'EST UN TABLEAU"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1995  
MÉDIUM: ACRYLIQUE SUR TOILE  
DIMENSION: 92 X 203 CM (TRYPTIQUE)  
VALEUR DE L'OEUVRE: 1,500.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE: "NE BOUGEZ PLUS"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1995  
MÉDIUM: ACRYLIQUE SUR TOILE  
DIMENSION: 92 X 203 CM (TRYPTIQUE)  
VALEUR DE L'OEUVRE: 1,500.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE: "C'EST UNE DÉCOUPE"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1995  
MÉDIUM: ACRYLIQUE SUR TOILE  
DIMENSION: 92 X 203 CM  
VALEUR DE L'OEUVRE: 1,500.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE: "TOUT D'UN SEUL COUP"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1995  
MÉDIUM: ACRYLIQUE SUR TOILE  
DIMENSION: 92 X 203 CM (TRYPTIQUE)  
VALEUR DE L'OEUVRE: 1,500.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE: "C'EST UN HORS CHAMP"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1995  
MÉDIUM: ACRYLIQUE SUR TOILE  
DIMENSION: 92 X 203 CM (TRYPTIQUE)  
VALEUR DE L'OEUVRE: 1,500.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE: "IL FAUT CHOISIR, TRANCHER"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1995  
MÉDIUM: ACRYLIQUE SUR TOILE  
DIMENSION: 92 X 203 CM (TRYPTIQUE)  
VALEUR DE L'OEUVRE: 1,500.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE: "LUMIÈRE ET OMBRE"  
ANNÉE DE RÉALISATION: 1995  
MÉDIUM: ACRYLIQUE SUR TOILE  
DIMENSION: 92 X 203 CM (TRYPTIQUE)  
VALEUR DE L'OEUVRE: 1,500.00 \$  
COLLECTION: L'ARTISTE

TITRE:  
ANNÉE DE RÉALISATION:  
MÉDIUM:  
DIMENSION:  
VALEUR DE L'OEUVRE:  
COLLECTION:

TITRE:  
ANNÉE DE RÉALISATION:  
MÉDIUM:  
DIMENSION:  
VALEUR DE L'OEUVRE:  
COLLECTION:

TITRE:  
ANNÉE DE RÉALISATION:  
MÉDIUM:  
DIMENSION:  
VALEUR DE L'OEUVRE:  
COLLECTION:

TITRE:  
ANNÉE DE RÉALISATION:  
MÉDIUM:  
DIMENSION:  
VALEUR DE L'OEUVRE:  
COLLECTION:

8. LOIS APPLICABLES

- 8.1 Le présent contrat sera régi et interprété conformément aux lois du Québec applicables aux contrats à y être exécutés en totalité, bien que le présent contrat puisse être exécuté en partie à l'extérieur du Québec.
- 8.2 En cas de contestation, les parties feront attribution de juridiction aux tribunaux compétents du district judiciaire de Terrebonne.

9. CONVENTION INTÉGRALE

Les parties déclarent que le présent acte contient l'intégralité de l'accord passé entre elles et qu'il ne pourra être modifié que par un acte écrit portant la signature de chacune des parties.

10. AVIS

Tout avis ou demande par l'une ou l'autre des parties, requis ou permis en vertu des présentes doit être fait par écrit et adressé par courrier recommandé aux parties concernées, aux adresses suivantes:

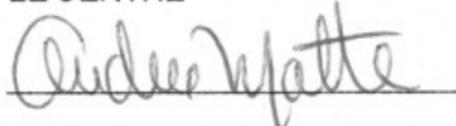
LE CENTRE: **CENTRE D'EXPOSITION DU VIEUX-PALAIS**  
185, rue du Palais  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Z 1X6

L'ARTISTE: **Denyse Gérin**  
4060, Saint-Laurent # 607 B  
Montréal  
H2W 1Y9  
514 288-7812

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en deux copies

à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

LE CENTRE



L'ARTISTE

